

recueillis sur la nécessité d'améliorer les services transfrontaliers nous ont convaincus que l'un des principaux objectifs des négociations devait être de répondre aux attentes et aux besoins du public voyageur et des collectivités. Par conséquent, nous recommandons :

1. Que l'un des principaux objectifs des négociations soit d'améliorer et d'accroître les services aériens transfrontaliers.

Les prochaines négociations seront des négociations commerciales majeures: les droits de desserte sont précieux et le droit de chaque transporteur aérien de desservir le marché de l'autre a un prix. Le préambule de l'entente de 1966 sur les services aériens souligne la nécessité d'une égalité des avantages et des possibilités économiques pour les transporteurs. Plusieurs témoins ont reconnu que l'égalité est essentielle, non seulement pour corriger le déséquilibre actuel des recettes des lignes aériennes, mais aussi pour obtenir une nouvelle entente mieux équilibrée. L'égalité nous apparaissant comme un autre objectif essentiel, nous recommandons par conséquent:

2. Que toute nouvelle entente corrige le déséquilibre actuel des recettes et assure un échange équitable et équilibré des avantages et des possibilités économiques entre les transporteurs des deux pays.

De nombreux témoins ont exprimé, à divers degrés, la crainte que nos transporteurs aériens ne puissent concurrencer et survivre sur un marché transfrontalier davantage axé sur la concurrence. Ils ont indiqué que les deux transporteurs nationaux offrent un service de qualité, sûr et efficace d'un bout à l'autre du pays, et ils veulent que cela continue. Les témoins ont également dit que si l'existence du système national est menacée, les services régionaux et locaux, ainsi que les services dans le Nord et dans les régions éloignées risquent d'en souffrir. Le Comité a entendu suffisamment de témoignages pour être convaincu de l'absolue nécessité de s'assurer que toute nouvelle entente garantisse la protection et la préservation des lignes aériennes au Canada.

Par conséquent, nous recommandons :

3. Que les négociations aient comme troisième objectif majeur d'assurer la viabilité de nos deux transporteurs nationaux, du système et du secteur des lignes aériennes canadiennes.

Le Comité croit que ce sont là les trois grands objectifs que doit se fixer le gouvernement. Il tient toutefois à souligner qu'aucun de ces objectifs ne doit avoir préséance sur un autre, ni être poursuivi isolément. La réalisation des trois objectifs est nécessaire au succès des négociations. Nous reconnaissons, bien entendu, qu'il y a des intérêts concurrents en jeu et qu'il ne sera pas facile de trouver une solution équilibrée.

2. Les options de la négociation

Selon le Comité, il n'y a vraiment que trois options de négociation réalistes qui permettront la réalisation des objectifs visés. Ces trois options sont la libéralisation, les